



**Module Complémentaire**  
**« SSIAP 3 » pour**  
**titulaires AP2**



**Public Visé :**

+ Module accessible aux personnes titulaires du PRV 2 ou brevet de prévention

**Prérequis :**

+ Être Titulaire du PRV 2 ou du Brevet de Prévention ou de l'attestation du ministre de l'Intérieur.

+ AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité

**Conditions d'admission :**

- Pièce d'identité  
- Diplôme de PRV 2 ou brevet de prévention

**Durée :**

34H sur 5 jours

**Date : A définir**

**Lieu :** Notre centre de formation

**Nbre de stagiaires :**

1 minimum et 12 maximum

**Programme de Formation**

**INTITULÉ :**

- Module complémentaire de Chef de service d'un service de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP 3)

**OBJECTIFS :**

- Acquérir par équivalence la qualification SSIAP3 (Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes).

**CONTENU:**

- Le feu : le feu et ses conséquences – Mise en œuvre des moyens d'extinction (programme 24 heures)
- La sécurité incendie et les bâtiments : Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant (programme 34 heures)
- Gestion des risques : réalisation des travaux de sécurité – documents administratifs (programme 34 heures)
- L'équipe : Le management de l'équipe de sécurité – Organiser le service – Notions de droit civil et pénal (programme 24 heures) – Le code du travail applicable aux salariés (programme 34 heures)
- Gérer le budget : La réalisation des budgets – La fonction achat – La gestion des contrats de maintenance des installations de sécurité

**REFERENCES:**

Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

## PEDAGOGIE

### Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de formation dispose un espace suffisant « espace de formation » pour accueillir le nombre de stagiaires inscrits, avec chaises et tables permettant la prise de notes.

Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc

Support de cours individuel remis aux participants : lot de 7 ouvrages réglementaires et documentation officielle du JO : SSIAP 3 - Réglementation IGH - ERP Dispositions générales, particulières et établissements spéciaux - ERP de 5ème catégorie - Bâtiments d'habitation

**Prix :** Selon Devis

### SUIVI- EVALUATION:

- Suivi de la formation: Emargement de feuilles de présence et remise d'une attestation individuelle de fin de formation

- Evaluation:

Test QCM et validation par le centre de formation

- Recyclage: Tous les 3 ans avec une formation de secourisme en cours de validité

### METHODE PEDAGOGIQUE :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques.

### ENCADREMENT :

La formation est assurée par un formateur expert en matière de prévention incendie.

### Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduites et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.



### Modalités d'accès et contact :

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jour ouvré après une prise de contact par :
- **Email :** nafissatou.sissoko@abricity.com
- **Téléphone :** 01 40 26 77 77
  
- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.

Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retourné.

